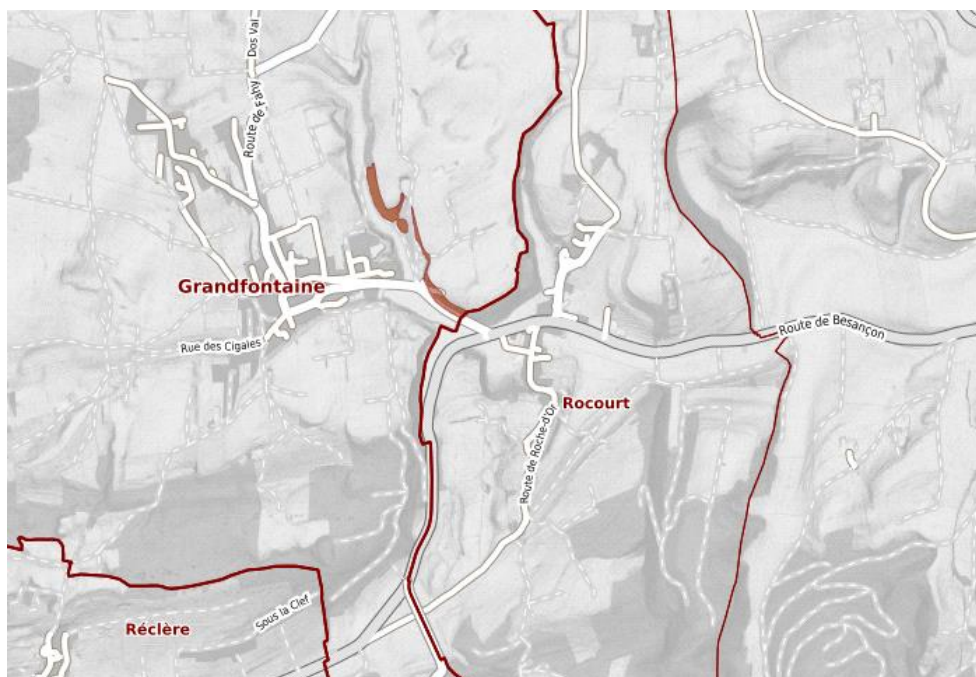


**Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
(PPS)****Identification de la donnée****Identifiant****OFEV_4_13****Date de l'extrait****Extrait du 23.04.2024****Identifiant Fédéral**

186

**Description du contenu
des données**

Les prairies et pâturages secs doivent leur existence à l'agriculture. Ils sont en effet le résultat de plusieurs siècles d'exploitation extensive et d'agriculture traditionnelle. Depuis la fin du 19e siècle, les prairies et pâturages secs ont régressé de près de 90 %. Parallèlement, les espèces qu'ils abritent depuis toujours subissent de plus en plus de pression : presque 40 % de toutes les espèces végétales et 50 % de toutes les espèces animales qui sont tributaires des terrains secs figurent sur les listes rouges nationales. Il existe plusieurs inventaires cantonaux mais il manquait une vue d'ensemble nationale des milieux naturels des prairies sèches qui permette de fixer des priorités pour la conservation et le suivi. Le dernier inventaire fédéral selon l'art. 18a LPN fut celui des prairies et pâturages secs, entré en vigueur en 2010. A l'origine, il comptait 2934 objets en vigueur ; après avoir été révisé en 2012 et en 2017, il compte désormais 3631 objets. De plus, l'annexe 2 comprend 50 objets dont la mise au net n'est pas terminée. Leur protection est soumise à la décision de leur inclusion dans l'annexe 1 en vertu de l'article 29, paragraphe 1, point a), de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) et de l'article 10 de l'ordonnance sur les prairies sèches (OPPS).

Représentation de la donnée**Etendue géographique**

Tout le canton

Lien sur le géoportailhttps://geo.jura.ch/s/OFEV_4_13**Hyperlien sur modèle de
données**https://www.geocat.ch/geonetwork/srv/fre/md.viewer/-/full_view/8fa24249-1ad0-48d3-a879-6ba6893db1d7/tab/complete

Hyperlien sur des informations supplémentaires

https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/biotopes-d_importance-nationale/prairies-et-paturages-secs.html

Contact

Gestionnaire de la donnée Office fédéral de l'environnement
Worblentalstrasse 68, 3063 Ittigen
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home.html>

Personne de contact RCJU Buchwalder Noël, Tél. 032 420 48 00
noel.buchwalder@jura.ch

Indice qualité

Type de données polygone
Année d'acquisition 2019
Fréquence des mises à jour Non défini
Echelle d'utilisation 1: 5000
Précision en plan (m) -
Précision en alt. (m) -
Méthode d'acquisition 0
Méthode d'acquisition secondaire 0

Diffusion

Niveau de diffusion selon l'OGéo A

Système de référence GCS_CH1903+

Références légales fédérales

Base légale	Désignation
RS 451	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
RS 451.37	Ordonnance sur les prairies sèches, OPPPS

Références légales cantonales

Base légale	Désignation
_Non documenté	Non documenté

Téléchargement des données

> Les données fédérales sont accessibles via le géoportail de la Confédération :
<https://map.geo.admin.ch/>.

> Aide sur la procédure à suivre pour télécharger des données de compétence fédérale :
<https://geo.jura.ch/geodonnees/AideTelechargementGeodonneesFederal.pdf>.

> Les conditions d'utilisation sont les suivantes :
<https://www.geo.admin.ch/fr/geo-services-proposes/geoservices/terms-of-use.html>.

En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :
https://data.geo.admin.ch/ch.bafu.bundesinventare-trockenwiesen_trockenweiden

Informations sur les métadonnées

Hyperlien sur les métadonnées dans geocat	https://www.geocat.ch/geonetwork/srv/fre/catalog.search?node=srv - /metadata/8fa24249-1ad0-48d3-a879-6ba6893db1d7
Date de création	27.05.2019
Date de mise à jour	02.10.2023
Télogéodata	Catalogue de données
Lien sur la fiche des métadonnées	https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_OFEV_4_13_Inventaire_federal_des_prairies_et_paturages_secs_d_im.pdf

Description des attributs : Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)